

Avis 27-2005 : Réévaluation du guide pour l'autocontrôle de la production primaire de lait cru (dossier Sci Com 2005/29)

Le Comité Scientifique de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire, considérant les débats menés en séance plénière du 10 juin 2005, rend l'avis suivant :

1. INTRODUCTION

Le guide "Guide pour l'autocontrôle de la production primaire de lait cru" a été soumis pour réévaluation à l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA). Le guide a été rédigé par le groupe de travail interprofessionnel Integrale Kwaliteitszorg Melk (IKM), Qualité Filière Lait (QFL) et Qualität der Milchkette (QMK). Le guide est d'application pour les producteurs de lait cru et de lait écrémé cru de vache.

Le Comité scientifique a déjà rendu un avis circonstancié (Avis 12-2005) concernant une version précédente de ce guide. Cet avis comprenait la formulation d'une série de points qui étaient susceptibles d'être améliorés dans le guide. Il est demandé au Comité scientifique d'évaluer le guide adapté.

2. RÉPONSE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE AUX ADAPTATIONS APPORTÉES AU GUIDE SUITE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES DANS L'AVIS 12-2005

Module A : santé animale

L'avis 12-2005 comportait une série de recommandations relatives à la reprise d'un certain nombre de points du guide. Ces recommandations concernaient le marquage des animaux au moyen, par exemple, d'une bande à la patte ou d'une marque pendant la période d'attente liée à un traitement médicamenteux, ainsi que la prise de mesures de précaution lorsque des tiers pénètrent dans les étables et les locaux. Le Comité scientifique estime que ces recommandations ont été suivies.

Module B : bien-être animal

L'avis 12-2005 contenait une série de recommandations relatives à la reprise d'un certain nombre de points du guide. Elles concernaient notamment les modalités de logement des vaches laitières, les modalités de stockage des aliments et les conditions pour l'eau de boisson (par ex. pas d'accès aux eaux d'égout pour les bovins). Le Comité scientifique estime que ces recommandations ont été suivies.

Module C : traite

Comme conseillé dans l'avis 12-2005, les spécifications importantes pour la sécurité alimentaire et relatives à l'installation de traite ainsi qu'aux bonnes pratiques de traite ont été reprises dans le guide. Les adaptations apportées dans le guide concernant le refroidissement de l'installation de traite sont également en conformité avec les recommandations de l'avis 12-2005. En ce qui concerne les spécifications du lieu de la traite, il a également été donné suite aux recommandations du Comité scientifique. Quant aux spécifications du local du refroidisseur, il est conseillé d'ajouter que celui-ci doit être construit d'une manière telle qu'une bonne inspection de la cuve soit possible.

Module D : nettoyage

En ce qui concerne le module nettoyage, l'avis 12-2005 demandait de concrétiser. Le Comité scientifique constate que cette demande a été respectée. En effet, le guide souligne à présent aussi l'importance, dans le processus de nettoyage, de plusieurs facteurs tels que la température, le temps, l'effet mécanique et la concentration du produit de nettoyage.

Annexes

Dans l'avis 12-2005, il était demandé d'ajouter au guide une série d'addenda. Ceux concernant la préparation du pis et le tarissement des vaches laitières ont été repris dans le

guide. Il était également demandé, dans l'avis 12-2005, de joindre une annexe reprenant des informations de fond expliquant pourquoi certaines mesures décrites dans le guide sont si importantes. Bien que ces informations n'aient pas été reprises dans une annexe séparée, elles ont été intégrées dans différents chapitres du guide, par exemple dans la section 'situation' du chapitre sur l'autocontrôle.

3. CONCLUSION

Le Comité scientifique estime qu'il a été sérieusement tenu compte des remarques qu'il a formulées dans l'avis 12-2005. Le Comité scientifique donne un avis globalement favorable à propos du guide pour l'autocontrôle de la production primaire de lait cru.

Au nom du Comité scientifique,
Le Président,
Prof. Dr. Ir. André Huyghebaert
Bruxelles, le 05/07/2005